

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Jeudi 09 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de novembre à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 3 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présent(s) : ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, FERRAND Benoît, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, JOURDAN Milouda, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.
Formant la majorité en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 6 (CONTREL Nathalie donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline ; CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Mathieu ; DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à JOURDAN Milouda ; GANDON Francis donne pouvoir à MONTOYA Marc-Antoine ; HACHANI Yohann donne pouvoir à RIO Jean-Baptiste ; HUSSON Serge donne pouvoir à JANNIN Pierrick) ;

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : RIO Jean-Baptiste

Objet : Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2022 de la délégation de service public relative au service extérieur des pompes funèbres

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-19 et L.3131-5 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.1121-4

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20231116-D2023-61-DE
Date de réception préfecture : 16/11/2023

Vu la délibération n°2019-37 du 22 mai 2019 portant visa préfectoral du 3 juin 2019 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à la société publique locale « Pôle Funéraire Publique – Métropole de Lyon », la délégation de service public correspondante et autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du contrat correspondant ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commissions Ressources humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique du 19 octobre 2023 ;

Considérant que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant les comptes, retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages et des services publics afin de permettre à l'autorité concédante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

Considérant que dès communication dudit rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibération qui en prend acte ;

Compte tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **PREND ACTE** de la communication et de l'examen du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2022 ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré par :

Fait et délibéré en séance le : 09 novembre 2023

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **16 NOV. 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **16 NOV. 2023**

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



Jean-Baptiste RIO
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

SA POLE FUNERAIRE PUBLIC

**181 avenue Berthelot
69007 LYON**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTES ANNUELS



Sommaire

Compte rendu de diligences

1. Comptes Annuels

Soldes Intermédiaires de Gestion	7
Bilan (Actif - Passif)	8
Compte de résultat	10

2. Annexe

Règles et méthodes comptables	13
Faits caractéristiques	15
Notes sur le bilan	17
Notes sur le compte de résultat	27
Autres informations	28

3. Liasse fiscale



Compte rendu de diligences

COMPTE RENDU DE DILIGENCES

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société SA POLE FUNERAIRE PUBLIC
Pour l'exercice du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 22 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	8 350 191,53
Chiffre d'affaires	6 182 547,92
Résultat net comptable (Bénéfice)	100 166,31

Fait à VILLEURBANNE

Bruno GENEVOIS
Expert-Comptable associé

Signé électroniquement le 06/04/2023 par
Bruno Genevois



Comptes Annuels

Soldes Intermédiaires de Gestion

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%
Ventes de Marchandises	1 349 558	100,00	1 308 918	100,00
Coût d'achats marchandises vendues	304 448	22,56	327 210	25,00
MARGE COMMERCIALE	1 045 110	77,44	981 708	75,00
Production vendue	4 832 990	100,00	4 905 595	100,00
Production stockée				
Production immobilisée				
Cie de matières et sous-traitance	334 105	6,91	301 543	6,15
MARGE DE PRODUCTION	4 498 885	93,09	4 604 052	93,85
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	6 182 548	100,00	6 214 513	100,00
MARGE BRUTE GLOBALE	5 543 995	89,67	5 585 760	89,88
Autres achats et charges externes	1 769 919	28,63	1 774 677	28,56
VALEUR AJOUTEE	3 774 076	61,04	3 811 083	61,33
Subventions d'exploitation	2 000	0,03		
Impôts, taxes et verst assimilés	60 462	0,98	50 644	0,81
Charges de personnel	2 917 507	47,19	3 337 624	53,71
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	798 108	12,91	422 816	6,80
Reprises s/ charges et Transferts	106 968	1,73	368 026	5,92
Autres produits	8 240	0,13	13 722	0,22
Dot. amortissements et provisions	272 453	4,41	263 756	4,24
Autres charges	208 927	3,38	492 927	7,93
RESULTAT D'EXPLOITATION	431 935	6,99	47 880	0,77
Quote part résultat en commun	-354 198	-5,73		
Produits financiers				
Charges financières	8 550	0,14	6 981	0,11
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	69 187	1,12	40 899	0,66
Produits exceptionnels	141 897	2,30	41 999	0,68
Charges exceptionnelles	110 917	1,79	41 367	0,67
RESULTAT EXCEPTIONNEL	30 980	0,50	631	0,01
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT DE L'EXERCICE	100 166	1,62	41 530	0,67



Bilan (Actif - Passif)

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 825	7 825		
Fonds commercial (1)	42 000		42 000	42 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	146 601	77 834	68 767	44 621
Autres immobilisations corporelles	8 786 479	3 363 040	5 423 438	7 725 514
Immob. en cours / Avances & acomptes	99 351		99 351	66 899
Immobilisations financières (2)				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 350		17 350	17 350
ACTIF IMMOBILISE	9 099 606	3 448 699	5 650 907	7 896 384
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	178 146	23 296	154 850	101 012
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 072 002	51 120	1 020 881	1 185 100
Fournisseurs débiteurs	12 623		12 623	8 519
Personnel	1 052		1 052	4 801
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	24 263		24 263	28 061
Autres créances	7 227		7 227	17 580
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 464 224		1 464 224	1 051 700
Charges constatées d'avance	14 164		14 164	106 954
ACTIF CIRCULANT	2 773 702	74 417	2 699 285	2 503 728
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	11 873 307	3 523 116	8 350 192	10 400 112
(1) Dont droit au bail	42 000		42 000	
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan (Actif - Passif)

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 048 000	2 048 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	7 171	7 171
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-551 344	-592 874
Résultat de l'exercice	100 166	41 530
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 603 994	1 503 828
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	4 156 383	6 711 648
AUTRES FONDS PROPRES	4 156 383	6 711 648
Provisions pour risques	277 617	168 000
Provisions pour charges	354 198	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	631 815	168 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	698 031	684 122
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	399 962	582 605
Dettes fiscales et sociales	547 796	524 008
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 249	
Autres dettes	230 746	225 900
Produits constatés d'avance (1)	79 217	
DETTES (1)	1 958 000	2 016 636
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	8 350 192	10 400 112
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1353 607	1333 371
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	314	325
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) Sauf avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	1 349 558	1 308 918
Production vendue	4 832 990	4 905 595
Subventions d'exploitation	2 000	
Autres produits	115 207	381 748
Total	6 299 755	6 596 261
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	381 582	334 521
Variation de stock (m/ses)	-77 135	-7 311
Achats de m.p & aut.approv.	79 937	3 502
Autres achats & charges externes	2 024 087	2 072 718
Total	2 408 472	2 403 430
MARGE SUR M/SES & MAT	3 891 283	4 192 831
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	60 462	50 644
Salaires et Traitements	2 011 710	2 284 037
Charges sociales	905 797	1 053 586
Amortissements et provisions	272 453	263 756
Autres charges	208 927	492 927
Total	3 459 349	4 144 950
RESULTAT D'EXPLOITATION	431 935	47 880
Charges financières	8 550	6 981
Résultat financier	-8 550	-6 981
Opérations en commun	-354 198	
RESULTAT COURANT	69 187	40 899
Produits exceptionnels	141 897	41 999
Charges exceptionnelles	110 917	41 367
Résultat exceptionnel	30 980	631
RESULTAT DE L'EXERCICE	100 166	41 530



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA POLE FUNERAIRE PUBLIC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 8 350 192 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 100 166 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L 123-28), du règlement de l'ANC N° 2016-07, homologué par arrêté du 26/12/2016, relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les intérêts sur emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 30 ans
- * Matériel de transport : 3 à 6 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,77 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2021

Convention Collective : Pompes Funèbres

La société n'a pas constaté de provision ni souscrit d'assurance garantissant ce passif latent.



Faits caractéristiques

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le syndicat des Pompes Funèbres Intercommunales de la Ville de Lyon (le délégant) ainsi que diverses communes ont constitués, en octobre 2016, une société publique locale "POLE FUNERAIRE PUBLIC - METROPOLE DE LYON" (le délégataire), ayant pour objet la gestion du service extérieur des Pompes Funèbres.

Jusqu'en octobre 2016 et depuis 2006, ce service était géré par une Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

En application des dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a décidé de confier à la SPL "POLE FUNERAIRE PUBLIC - METROPOLE DE LYON", dont il est le principal actionnaire :

1. La gestion du service extérieur des Pompes Funèbres
2. La gestion du Crématorium de Lyon sis au cimetière de la Guillotière à Lyon,
3. La gestion du centre funéraire de Lyon et du centre funéraire de Villeurbanne,
4. La prestation de reprises de concessions échues ou abandonnées.

et ce pour une durée de 5 ans.

En contrepartie, le délégataire reverse au délégant une redevance annuelle composée d'une part fixe et d'une part variable déterminée en fonction des performances économiques de la structure chaque fin d'année.

Outre Lyon et Villeurbanne au travers du PFIAL, le POLE FUNERAIRE PUBLIC bénéficie également de DSP (Délégation de service public) de la part des communes suivantes :

Bron,
Corbas,
Rillieux,
Tassin,
Oullins.

En décembre 2021, un avenant au contrat de délégation de service publique a été établi et prolonge le contrat pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31/12/2023.

FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE

Depuis le 1er janvier 2022, ce nouvel avenant prévoit la comptabilisation d'une provision pour renouvellement des immobilisations mises en concession.

Le traitement des immobilisations mises en concession diffère des exercices précédents.

Nouveau traitement :

Les immobilisations mises en concession font l'objet d'une provision pour renouvellement comptabilisée au passif du bilan.

En contrepartie, une dotation est comptabilisée au niveau du résultat courant (opération mise en commun).

Sur l'exercice, cette dotation représente 354 K€.

Cet avenant prévoit également une modification du montant de la redevance annuelle. Celle-ci est désormais fixée à 200 K€ HT par an contre 425 K€ auparavant.



Faits caractéristiques

AUTRES INFORMATIONS :

Un nouvel emprunt a été souscrit au cours de l'exercice auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant total de 100 K€. Cet emprunt a pour objectif de financer le changement de la ventilation de la chambre funéraire (Lyon 8).



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	49 825			49 825
Immobilisations corporelles	9 184 239	561 657	713 466	9 032 431
Immobilisations financières	17 350			17 350
Total	9 251 414	561 657	713 466	9 099 606
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	7 825			7 825
Immobilisations corporelles	1 347 205	2 093 669		3 440 874
Immobilisations financières				
Total	1 355 030	2 093 669		3 448 699
ACTIF NET				5 650 907

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Fonds commercial	42 000			42 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 825			7 825
Immobilisations incorporelles	49 825			49 825
- Installations générales, agencements et installations techniques, matériel et outillage industriels	100 604	45 997		146 601
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 093 791	415 105		1 508 896
- Matériel de transport	69 845			69 845
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	136 480	1 205		137 684
- Immobilisations en concession	7 716 621		646 567	7 070 054
- Immobilisations corporelles en cours	66 899	99 351	66 899	99 351
Immobilisations corporelles	9 184 239	561 657	713 466	9 032 431
- Participations évaluées par mise en				
- Prêts et autres immobilisations financières	17 350			17 350
Immobilisations financières	17 350			17 350
ACTIF IMMOBILISE	9 251 414	561 657	713 466	9 099 606



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		561 657		561 657
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		561 657		561 657
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		66 899		66 899
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		646 567		646 567
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		713 466		713 466

Immobilisations corporelles

Conformément aux articles L.2223.19 et L.2223.40 du Code Général des collectivités territoriales, le POLE FUNERAIRE PUBLIC DE LA METROPOLE DE LYON, délégataire du service public du service extérieur des Pompes Funèbres s'est vu mettre à sa disposition un certain nombre de locaux d'exploitation utiles à son activité, à savoir :

1. Le centre funéraire de Lyon avenue Berthelot et dépendances dont la chambre funéraire,
2. Le centre funéraire de Villeurbanne rue du Cimetière,
3. Le crématorium de Lyon, rue Pierre Delore,
4. Des locaux techniques

Le tout pour un montant total évalué dans le contrat de DELEGATION DE SERVICE PUBLIC de 7 514 092 €

Par ailleurs, il lui a été également mis à disposition divers mobiliers pour un montant de 202 529 €.

L'ensemble de ces immobilisations ont été portés à l'actif du bilan par la contrepartie au passif dans la rubrique AUTRES FONDS PROPRES.

Ces immobilisations ont fait l'objet d'un amortissement direct sans passer par le compte de résultat pour 193 057.73 € pour l'année civile 2021.

En juin 2022, la valeur des immobilisations mises en concession a été actualisée par le PFIAL.

En conséquence, la valeur des immobilisations mises en concession au 31/12/2021 a été ajustée dans les comptes en date du 01/01/2022.

Les ajustements sont les suivants :



Notes sur le bilan

Valeur brute des immobilisations : 7 070 K€ (7 717 K€ au 31/12/2021)

Valeur nette des immobilisations : 4 156 K€ (6 712 K€ au 31/12/2021)

Valeur des amortissements cumulés : 2 914 K€ (1 005 K€ au 31/12/2021).

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 825			7 825
Immobilisations incorporelles	7 825			7 825
- Installations générales, agencements et installations techniques, matériel et outillage industriels	55 982	21 851		77 834
- Installations générales, agencements aménagements divers	148 359	141 421		289 780
- Matériel de transport	55 246	5 587		60 833
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	82 645	16 111		98 756
- Immobilisations en concession	1 004 973	1 908 699		2 913 672
Immobilisations corporelles	1 347 205	2 093 669		3 440 874
ACTIF IMMOBILISE	1 355 030	2 093 669		3 448 699



Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		2 093 669	2 093 669
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		2 093 669	2 093 669
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 148 681 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	17 350		17 350
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 072 002	1 072 002	
Autres	45 166	45 166	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	14 164	14 164	
Total	1 148 681	1 131 331	17 350
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	9 600
Rabais, remises, ristournes à obtenir	1 307
Produits à recevoir	7 227
Total	18 134



Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 2 048 000,00 euros décomposé en 51 200 titres d'une valeur nominale de 40,00 euros.

	Titres au début d'exercice	Titres créés	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
Titres composant le capital social au début de l'exe	51 200			51 200
TOTAL	51 200			51 200

Décision de l'assemblée générale du 23/06/2022.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-592 874
Résultat de l'exercice précédent	41 530
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-551 344
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-551 344
Total des affectations	-551 344



Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	2 048 000				2 048 000
Réserve légale	7 171				7 171
Report à Nouveau	-592 874	-551 344	-551 344	-592 874	-551 344
Résultat de l'exercice	41 530	-41 530	100 166	41 530	100 166
Total Capitaux Propres	1 503 828	-592 874	-451 177	-551 344	1 603 994



Notes sur le bilan

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	168 000	35 000	16 000		187 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations		354 198			354 198
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		90 617			90 617
Total	168 000	479 815	16 000		631 815
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		35 000	16 000		
Financières					
Exceptionnelles		90 617			



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	314	314		
- à plus de 1 an à l'origine	697 717	93 324	380 935	223 458
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	399 962	399 962		
Dettes fiscales et sociales	547 796	547 796		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 249	2 249		
Autres dettes (**)	230 746	230 746		
Produits constatés d'avance	79 217	79 217		
Total	1 958 000	1 353 607	380 935	223 458
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	100 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	86 343			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	148 262
Fournisseurs fnp immo	2 249
Intérêts Courus sur Emprunts	795
Intérêts courus à payer	314
Dettes prov. congés payés et RTT	155 064
Autres charges à payer (personnel)	49 558
Dettes provisionnées CET	22 136
Charges sur congés à payer	62 611
Organismes - Autres charges à payer	16 765
Charges sociales sur CET	8 886
Etat - Autres charges à payer	11 733
Total	478 375



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	14 164		
Total	14 164		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	79 217		
Total	79 217		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2022
Ventes de marchandises	1 349 558
Prestations de services	4 832 990
Autres produits	
TOTAL	6 182 548

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 12 765 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	300	
Autres charges	20 000	
Produits des cessions d'éléments d'actif		22 670
Autres produits		119 226
Dotation aux provisions pour risques	90 617	
TOTAL	110 917	141 897



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 54 personnes dont 1 apprenti et 2 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	9	
Agents de maîtrise et techniciens	21	
Employés	19	
Ouvriers	5	
Total	54	

NOTES SUR L'EFFECTIF

Outre le personnel employé directement par le POLE FUNERAIRE pour l'exercice de son activité, environ 7 personnes statutairement fonctionnaire sont mises à disposition et refacturées mois par mois par leur tutelle.

Engagements financiers

Engagements donnés



Autres informations

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	112 301
Engagements de crédit-bail immobilier	
Locations de véhicules	60 077
Location ERP	37 381
Locations matériels	8 247
Autres engagements donnés	105 705
Total	218 006
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			52 900	356 897	409 797
Cumul exercices antérieurs			11 825	208 822	220 647
Dotations de l'exercice			10 580	71 379	81 959
Amortissements			22 405	280 201	302 606
Cumul exercices antérieurs			24 034	238 539	262 573
Exercice			8 205	80 784	88 989
Redevances payées			32 238	319 323	351 561
A un an au plus			8 205	74 607	82 812
A plus d'un an et cinq ans au plus			15 397	9 990	25 387
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			23 602	84 597	108 199
A un an au plus				3 265	3 265
A plus d'un an et cinq ans au plus			529	308	837
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			529	3 573	4 102
Montant pris en charge dans l'exercice			10 230	88 259	98 489

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 77 776 euros
Ventilation de l'engagement par catégorie :

- Les non cadres représentent 55 518 € soit 71.38%
- Les cadres représentent 22 258 € soit 28.62%

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.



Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2022**

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SA POLE FUNERAIRE PUBLIC METROPOLE DE LYON	Adresse du siège social :
SIRET : 8 2 3 1 7 7 1 7 5 0 0 0 1 0	
Adresse du principal établissement: 181 avenue Berthelot 69007 LYON	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées : Services funéraires	Si vous avez changé d'activité, cocher la case
--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%
			Déficit
			0

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 %
			PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : DIVALTO

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
– du prestataire :			
– du comptable : SAS ORFIS			
79 boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE		Tél : 0472693888	
– du conseil :			
Tél :			
– du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
– N° d'agrément :			

Cegid Group

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(e)	
			(f)	
			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : SA POLE FUNERAIRE PUBLIC METROPOLE DE LYON		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise : 181 avenue Berthelot 69007 LYON		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 8 2 3 1 7 7 1 7 5 0 0 0 1 0		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31/12/2022					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 825	AG	7 825	
		Fonds commercial (1)	AH	42 000	AI		42 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	146 600	AS	77 833	68 767
		Autres immobilisations corporelles	AT	8 786 478	AU	3 363 040	5 423 438
		Immobilisations en cours	AV	99 351	AW		99 351
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	17 350	BI		17 350
	TOTAL (II)		BJ	9 099 605	BK	3 448 698	5 650 906
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	178 146	BU	23 296	154 850
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 072 001	BY	51 120	1 020 881
		Autres créances (3)	BZ	45 165	CA		45 165
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 464 223	CG		1 464 223	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	14 163	CI		14 163	
	TOTAL (III)	CJ	2 773 701	CK	74 416	2 699 284	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	11 873 307	IA	3 523 115	8 350 191	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	42 000	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SA POLE FUNERAIRE PUBLIC METROPOLE DE LYON		Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 048 000)	DA	2 048 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 171	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(551 343)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	100 166	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 603 993	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN	4 156 382	
	TOTAL (II)	DO	4 156 382	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	277 617	
	Provisions pour charges	DQ	354 198	
	TOTAL (III)	DR	631 815	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	698 030	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	399 961	
	Dettes fiscales et sociales	DY	547 795	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 248	
	Autres dettes	EA	230 746	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	79 216	
TOTAL (IV)	EC	1 957 999		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 350 191		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 353 607		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	313		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SA POLE FUNERAIRE PUBLIC METROPOLE DE LYON Néant <input type="checkbox"/> *							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 349 557	FB	FC	1 349 557	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	4 832 990	FH	FI	4 832 990	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 182 547	FK	FL	6 182 547	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	1 999	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	106 967	
	Autres produits (1) (11)				FQ	8 239	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 299 755
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	381 582
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(77 134)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	79 936
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 024 087
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	60 461
	Salaires et traitements*					FY	2 011 709
	Charges sociales (10)					FZ	905 797
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	184 970
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	35 000
	Autres charges (12)					GE	208 927
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 867 820	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	431 934	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	354 198
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 549
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	8 549	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(8 549)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	69 186	

Désignation de l'entreprise		SA POLE FUNERAIRE PUBLIC METROPOLE DE LYON		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	114	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	141 781	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	141 896	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	300	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	20 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	90 617	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	110 917	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	30 979	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 441 651	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 341 485	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	100 166	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			HP	57 727
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HQ	40 761
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IH	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IJ	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			IK	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			IX	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	74 651
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	180 486	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				300		
Autres charges				20 000		
Produits des cessions d'éléments d'actif					22 670	
Autres produits					119 226	
Dotation aux provisions pour risques				90 617		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise SA POLE FUNERAIRE PUBLIC METROPOLE DE LYON										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	49 825	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	100 603	KT		KU	45 997
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 093 791	KW		KX	415 104
		Matériel de transport*				KY	69 844	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	136 479	LC		LD	1 204
		Emballages récupérables et divers *				LE	7 716 621	LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours					LH	66 898	LI		LJ
Avances et acomptes					LK		LL		LM		
TOTAL III					LN	9 184 238	LO		LP	561 657	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	17 350	1U		1V	
	TOTAL IV					LQ	17 350	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	9 251 413	ØH		ØJ	561 657	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN	CØ	DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	LV	LW	49 825	1X	
CORPORELLES	Terrains					IP	LX	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS	MG	MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ	MK	146 600	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU	MM	MN	1 508 895	MO	
		Matériel de transport				IV	MP	MQ	69 844	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	MS	MT	137 684	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX	MV	MW	7 070 054	MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY	66 898	MZ	99 351	NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NF		
TOTAL III					IY	66 898	NG	646 567	NH	9 032 430	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	ØU	M7		ØW	
	Autres participations					IØ	ØX	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés					II	2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	2E	2F	17 350	2G	
	TOTAL IV					I3	NJ	NK	17 350	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	66 898	ØK	646 567	ØL	9 099 605	ØM

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA POLE FUNERAIRE PUBLIC METROPOLE DE LYON

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SA POLE FUNERAIRE PUBLIC METROPOLE DE LYON</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	7 825	PF		PG		PH	7 825
TOTAL I		RK	7 825	RM		RN		RO	7 825
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	55 982	QA	21 851	QB		QC	77 833
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	148 359	QE	141 420	QF		QG	289 780
	Matériel de transport	QH	55 245	QI	5 587	QJ		QK	60 832
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	82 644	QM	16 111	QN		QO	98 755
	Emballages récupérables et divers	QP	1 004 972	QR	1 908 698	QS		QT	2 913 671
	TOTAL II	QU	1 347 204	QV	2 093 669	QW		QX	3 440 873
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 355 029	ØP	2 093 669	ØQ		ØR	3 448 698

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Désignation de l'entreprise SA POLE FUNERAIRE PUBLIC METROPOLE DE LYON

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour litiges	4A	168 000	4B	35 000	4C	16 000	4D	187 000	
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	354 198	5J		5K	354 198	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	90 617	5X		5Y	90 617	
TOTAL II	5Z	168 000	TV	479 815	TW	16 000	TX	631 815	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09
	Sur stocks et en cours	6N		6P	23 296	6R		6S	23 296
	Sur comptes clients	6T	38 250	6U	29 185	6V	16 315	6W	51 120
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	38 250	TY	52 482	TZ	16 315	UA	74 416
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	206 250	UB	532 297	UC	32 315	UD	706 231
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	87 482	UF	32 315			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	90 617	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA POLE FUNERAIRE PUBLIC METROPOLE DE LYON

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	17 350	UV		UW	17 350			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	68 963		68 963					
	Autres créances clients		UX	1 003 037		1 003 037					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	671		671					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	381		381					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	24 263		24 263				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	19 850		19 850					
	Charges constatées d'avance		VS	14 163		14 163					
	TOTAUX			VT	1 148 681	VU	1 131 331	VV	17 350		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	313		313					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	697 716		93 324		380 934		223 458	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	399 961		399 961						
Personnel et comptes rattachés		8C	237 415		237 415						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	215 409		215 409						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	77 598		77 598					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	17 373		17 373					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 248		2 248						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	230 746		230 746						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	79 216		79 216						
TOTAUX			VY	1 957 999	VZ	1 353 607	380 934	223 458			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	100 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	86 343	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA POLE FUNERAIRE PUBLIC METROPOLE DE LYON

Néant *

Exercice N. clos le : 31/12/2022

I. RÉINTÉGRATIONS**BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

						WA	100 166	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	3 035	XE	3 641
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		XW	300
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			
	Amendes et pénalités	WJ	300	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
						TOTAL I	WR	104 107

II. DÉDUCTIONS**PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
		- imposées au taux de 0 %				WH		
		- imposées au taux de 19%				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
	A-battement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	XG	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	104 107		XJ	
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL	104 107
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	XO	

Désignation de l'entreprise SA POLE FUNERAIRE PUBLIC METROPOLE DE LYON		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	1 264 428
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	104 107
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	1 160 320
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	1 160 320
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	212 107
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SA POLE FUNERAIRE PUBLIC METROPOLE DE LYON										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(592 873)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	41 530		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	(551 343)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG	(551 343)				ZH	(551 343)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	418 767			YQ	112 300			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	322 755	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	215 128			XQ	230 571			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	409 267	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	197 586	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	9 196			ST	863 906			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	2 024 087	
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	20 643
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS				9Z	39 818			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	60 461		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	1 192 046	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	471 405	
DIVERS	- Montant brut des salaires *										ØB	1 952 506	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).